



**Programme d'Appui au Renforcement de l'Etat de Droit
en République Islamique de Mauritanie**

برنامج دعم تعزيز دولة القانون بالجمهورية الإسلامية الموريتانية

Capitalisation sur les 22 subventions en attributions directes

Rapport final

Souleimane Ould El Meouloud

Le présent rapport a été rédigé par un expert indépendant. Son contenu relève de sa seule responsabilité et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'opinion de l'Union européenne.

Sommaire

1. Introduction : le projet Etat de droit et la société civile.....	4
1.1 La définition de la société civile en Mauritanie pour le projet Etat de droit.....	4
1.2 La cartographie de la société civile par le projet Etat de droit.....	5
2. Le processus de subvention en attribution directe.....	5
2.1 Le choix du processus de subvention en attribution	5
2.2 Un processus d’attribution et de mise à disposition des fonds plus long que prévu.....	5-6
2.3 La formation des bénéficiaires en juin 2017.....	6
3. Méthodologie de la capitalisation.....	6
3.1 Définition du travail de capitalisation.....	6
3.2 Méthodologie de travail.....	7
3.3 Les termes de référence de la capitalisation.....	8
3.3.1 Capitalisation et évaluation.....	8
3.3.2 Analyse de la cartographie menée par le projet Etat de droit.....	8
3.4 Les principaux enseignements de l’enquête de perception de 2016.....	8
3.5 Thématiques abordées dans la capitalisation.....	9
3.6 Fiches capitalisation.....	10-45
4. Résultats de la capitalisation.....	46
4.1 Leçons et difficultés	46
4.1.1 Leçons apprises.....	46-47
4.1.2 Difficultés rencontrées	48
5. Bibliographie	49
6. Annexes.....	50

1. Introduction : le projet Etat de droit et la société civile

Les enquêtes de perception sur la justice menées sur le projet justice du 9^e Fonds Européen de Développement et par le projet Etat de droit (voir bibliographie) montrent une vision très dégradée du secteur de la justice par les justiciables mauritaniens.

Dans ce contexte la convention entre l'Union Européenne et les autorités mauritaniennes pour l'appui à l'Etat de droit s'est orientée vers une participation accrue des organisations de la société civile à la mise en œuvre du projet. Trois associations issues de la société civile sont membres du comité de pilotage du projet Etat de droit.

L'idée à la base de cette orientation de la participation des acteurs de la société civile au programme part du principe que l'offre de justice en Mauritanie de la part du système judiciaire, passait par un renforcement de ce dernier mais aussi par un appui à la demande de justice de la part des citoyens mauritaniens au travers des structures associatives qu'elles se sont données. La société civile n'a pas vocation à rendre justice mais les justiciables mauritaniens peuvent demander des comptes au secteur de la justice. Par ailleurs le secteur associatif peut jouer un rôle important dans l'accompagnement du justiciable avec les institutions judiciaires, depuis le conseil jusqu'à l'exécution de la peine en passant par l'action en justice tout au long du contentieux

Le projet Etat de droit a débuté ses activités en octobre 2015. La convention de financement du projet a ainsi prévu la mise en place de subventions dans le cadre de la composante accès à la justice pour les organisations de la société civile. Le premier devis programme (octobre 2015 – septembre 2016) a été consacré à la préparation du processus de sélection des bénéficiaires et le second devis programme (février 2017 – octobre 2018) a été consacré à la contractualisation et à la mise en œuvre sur une période de 13 à 14 mois des activités par les bénéficiaires retenus.

Le projet Etat de droit a souhaité mener un travail de capitalisation approfondi sur l'ensemble du processus pour mieux comprendre la réalité de l'action du secteur associatif dans le domaine de la justice et tenter de mesurer la valeur ajoutée réelle de la société civile dans la consolidation de l'Etat de droit en général et plus spécifiquement dans le secteur de la justice.

1.1. La définition de la société civile en Mauritanie pour le projet Etat de droit

Dès la rédaction de son premier devis programme, le projet Etat de droit a proposé sa propre définition de la société civile. Il s'agit du secteur associatif qui interagit avec le secteur public et le secteur privé pour faire valoir et développer l'accès aux droits des citoyens. Ces droits concernent aussi bien les droits civils et politiques que les droits économiques, sociaux et culturels au sens de la définition portée par le système des nations unies. Par ailleurs les associations en Mauritanie ne travaillent pas sous le régime de déclaration mais celui d'autorisation qui n'est pas un régime de liberté publique, ce qui est la norme dans un Etat de droit. Un projet de loi venant renforcer le régime d'autorisation a été envisagé par les autorités mauritaniennes. Le secteur associatif s'est

mobilisé, le projet Etat de droit a apporté un appui au processus de contre propositions portées par les associations. Le nouveau projet de loi sur le secteur associatif est toujours en suspend et n'est pas encore présenté au parlement. Les autorités mauritaniennes se sont dotées d'une stratégie nationale de la société civile et l'Union Européenne a émis une feuille de route de la société civile.

1.2. La cartographie de la société civile par le projet Etat de droit

Dans la phase d'élaboration de son premier devis programme d'avril à octobre 2015 le projet Etat de droit a mené des consultations approfondies auprès des principales faîtières de la société civile pour identifier les principales problématiques auxquelles est confronté le secteur associatif. A partir de ces consultations le projet Etat de droit a élaboré une cartographie de la société civile. L'ensemble de ces travaux ont fait l'objet d'une capitalisation publiée dans le premier cahier du projet Etat de droit

2. Le processus de subvention en attribution directe

Les termes de référence du travail de capitalisation ne prévoient pas d'analyser les travaux des bénéficiaires pour déposer leur demande en amont de la signature du contrat. Toutefois il a semblé que la description synthétique de cette période est utile pour comprendre certains aspects des conditions de mise en œuvre des activités par les bénéficiaires.

2.1. Le choix du processus de subvention en attribution directe plutôt que par un appel à proposition.

L'expérience a montré que sur le PASOC ou le PESC le rendement des appels à proposition est faible. Le processus favorise les acteurs de la société civile qui savent se plier aux exigences procédurales dans la demande de subvention mais trop souvent au détriment de la plus value et du fond. Dans le cadre des procédures d'urgence qui sont applicables à la Mauritanie, la DUE a accepté que l'UGP, à partir de son travail de cartographie, propose à 22 bénéficiaires un cadre de rédaction de demande subvention (voir en annexe 1 la liste des 22 bénéficiaires). En effet, la nécessité de travailler sur la demande de justice pour améliorer l'offre demande de recourir à des structures qui mènent déjà des activités en lien avec le secteur de la justice. Dans le cadre de son travail de capitalisation sur les activités avec la société civile en 2015 et 2016, l'UGP avait identifié trois modes d'action de la société civile le mode sensibilisation, le mode conseil et le mode plaidoyer. Par ailleurs il a semblé utile au projet Etat de droit d'inclure dans le périmètre des bénéficiaires des subventions des syndicats, des associations professionnelles du secteur de la justice (huissiers, greffiers et magistrats) et des représentants de la presse.

2.2. Un processus d'attribution et de mise à disposition des fonds plus long que prévu

Après l'accord de la CAON et de la DUE, la note de cadrage pour subvention (extrait annexe 2) a été envoyée à 22 structures de la société civile en juillet 2016. Les 22 propositions issues de la société civile ont été reçues par l'UGP en octobre 2016. Le

processus d'instruction et de validation des contrats par la CAON et la DUE a pris fin en juillet 2017. Une formation aux procédures UE avait été organisée en juin 2017. Pour des raisons de disponibilité de budget 16 paiements de l'avance de 80% ont été effectués en août 2017. 5 (CGTM, CLTM, GERDES, barreau et club des magistrats) en janvier 2018 et un (UTM) en février 2018. L'UTM a entamé le processus d'attribution directe en juillet 2016 et a reçu les fonds 19 mois plus tard, ce qui pose la question de l'adéquation des procédures aux réalités des besoins du secteur associatif.

2.3. La formation des bénéficiaires en juin 2017

Afin de s'assurer la qualité de la partie financière du rapport final, l'UGP a organisé deux sessions de formation (deux fois 11 participants) pour les personnes en charge du suivi administratif et financier des projets présentés par les 22 bénéficiaires. Le formateur était un consultant qui a été comptable sur des projets de l'Union Européenne et qui a eu à suivre des processus de subventions. Les formations étaient très pratiques. Un guide de la subvention (annexe) a été proposé à chaque bénéficiaire ainsi qu'un outil de suivi budgétaire.

3. Méthodologie de la capitalisation

3.1. Définition du travail de capitalisation

Il existe plusieurs définitions de la capitalisation d'expérience. La formule qui la définit le plus clairement et de la manière la plus juste est probablement celle de Pierre de Zutter (1994) : « c'est le passage de l'expérience à la connaissance partageable ». Cette approche a notamment le mérite de la distinguer d'autres travaux du point de vue de ses objectifs, de ses sources d'information, de la diffusion de ses produits. Ainsi, par exemple, l'évaluation interne mobilise essentiellement des sources d'informations liées au projet à évaluer et elle est peu diffusée au-delà du cercle de ses parties prenantes ; la recherche au contraire vise à des résultats généralisables et une large communication. La capitalisation se situe entre les deux. Le schéma qui suit nous montre ce qui peut différer d'une évaluation, d'une recherche scientifique (ou recherche-action) et de la capitalisation. La capitalisation n'est pas une compilation d'information, mais réellement une action construite de la collecte et l'analyse des connaissances et des nouveaux savoirs.

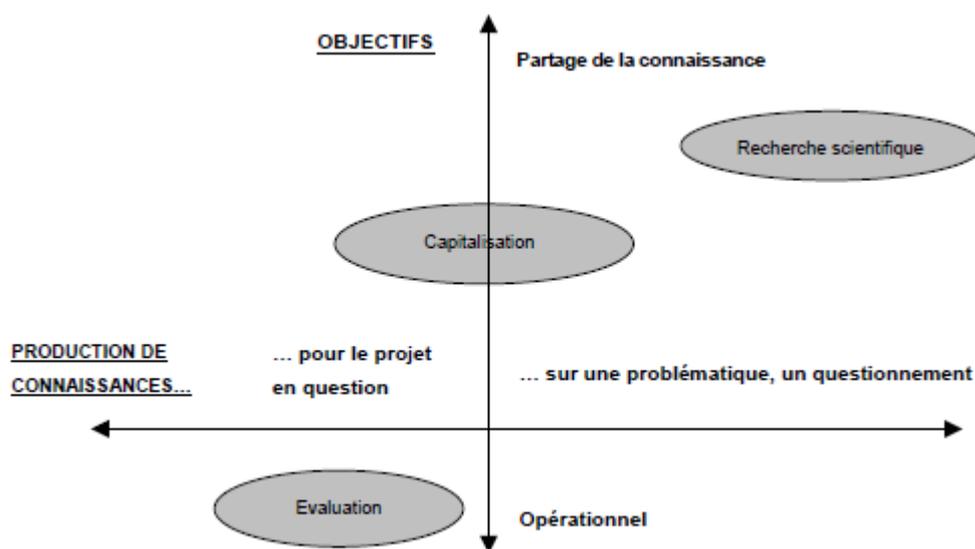


Schéma 1 : Qu'est ce que la capitalisation ?

3.2. Méthodologie de travail

La méthodologie mise en œuvre pour la réalisation de ce travail est classique en ce sens qu'elle repose sur une approche participative à travers des entretiens directs avec les bénéficiaires et les différents partenaires. Le travail est vaste dans son contenu et dans son périmètre. Les Bénéficiaires hors de Nouakchott ne seront pas visités, en revanche les contacts seront pris et en fonction de leur disponibilité à Nouakchott, ils seront rencontrés. Sans que ces étapes soient nécessairement séquentielles, la démarche suivie pour le travail de capitalisation est la suivante :

- Entretien préalable avec l'UGP pour valider les options conceptuelles et techniques du travail de capitalisation, les entretiens ont été organisés avec les principaux acteurs concernés qui sont : le chef de mission et l'expert du projet Etat de Droit, et les bénéficiaires des subventions
- Revue documentaire complète à partir des dossiers de chaque bénéficiaire ,cette étape a permis de prendre connaissance de tous les rapports qui ont été produits par les bénéficiaires, des documents du projet Etat de Droit, , de certains ouvrages traitant de la capitalisation ainsi que des rapports de capitalisation de certains projets similaires.
- Elaboration et validation par l'UGP d'un questionnaire dirigé pour les bénéficiaires des subventions du projet ,cet outil est destiné à recueillir des informations sur les activités mise en œuvre par les bénéficiaires des subventions directes afin de disposer d'informations qui permettent de mesurer l'impact des dites activités en vue d'en tirer des leçons .

3.3. Les termes de référence de la capitalisation

La démarche de capitalisation d'expérience ainsi appelée dans le monde francophone connaît des qualifications diverses en fonction des contextes culturels où elle se déroule et est sujette à bien des interprétations et des pratiques différentes. Le monde anglo-saxon lui préfère l'expression knowledge management, traduite en gestion des connaissances ou des savoirs, notion qui existe également en France mais qui renvoie à un cadre plus large dans lequel la capitalisation d'expérience s'insère comme nous le verrons dans la partie consacrée aux éclairages conceptuels. Le monde latino-américain évoque la systématisation, idéologie née du courant de l'éducation populaire qui s'est fixé comme priorité d'ordonner l'information pour faciliter l'échange d'expériences et l'élaboration d'un système. Nous retiendrons une définition fondatrice : « Capitaliser c'est transformer l'expérience en connaissance partageable » Mémoire présenté par Sabine DIDIER sous le thème La capitalisation d'expérience au service de la solidarité internationale »

Le travail demandé est une capitalisation à partir des activités de 22 bénéficiaires de subventions de l'Union Européenne octroyées dans le cadre du projet appui à l'Etat de droit. Ci-dessous quelques réflexions à partir de la documentation donnée.

3.3.1. Capitalisation et évaluation

La capitalisation permet d'améliorer la définition et la mise en œuvre d'actions de développement en tirant les enseignements, en rendant accessible l'information, en créant des références et en mutualisant les expériences. Il s'agit de transformer le savoir en connaissance partageable. Capitaliser, c'est valoriser des connaissances et des savoirs tacites et les rendre explicites et partageables. L'évaluation a un sens plus restreint, elle a pour objet d'analyser les activités d'un projet en fonction des objectifs assignés au projet.

3.3.2. Analyse de la cartographie menée par le projet Etat de droit

Le travail de capitalisation mené par l'UGP et qui fait partie intégrante des TdR appelle les remarques suivantes :

Les trois « modes d'actions » (mode sensibilisation, mode plaidoyer, mode judiciaire) des acteurs de la société civile serviront à structurer les analyses de la capitalisation.

L'échantillonnage retenu à partir des ateliers participatifs du démarrage du projet, mériterait d'être questionné quant à la représentativité des structures associatives participantes.

La cartographie est déjà une étape de capitalisation. Le travail qui sera mené à partir des TdR s'intégrera dans la suite de la cartographie, notamment en « vérifiant » la pertinence des concepts utilisés.

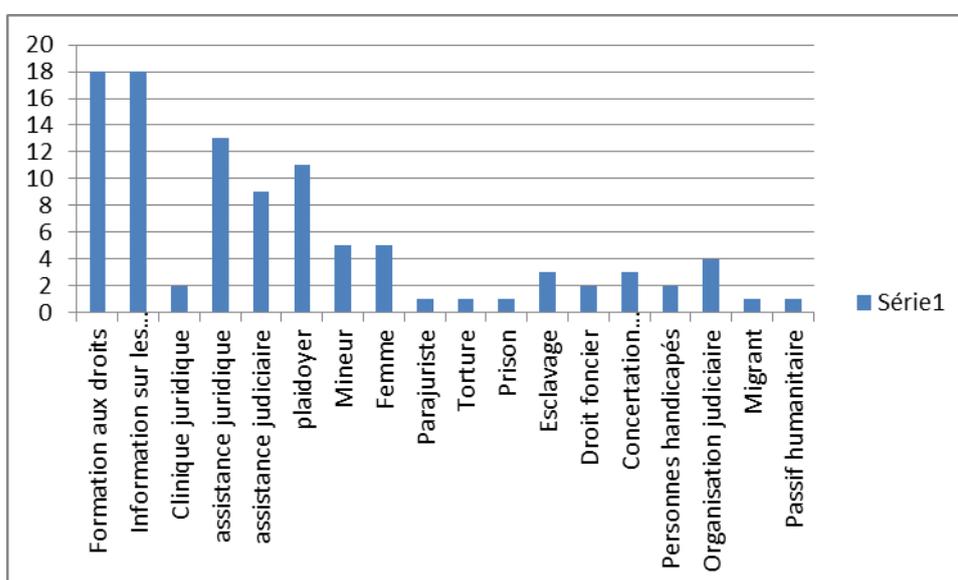
3.4. Les principaux enseignements de l'enquête de perception de 2016

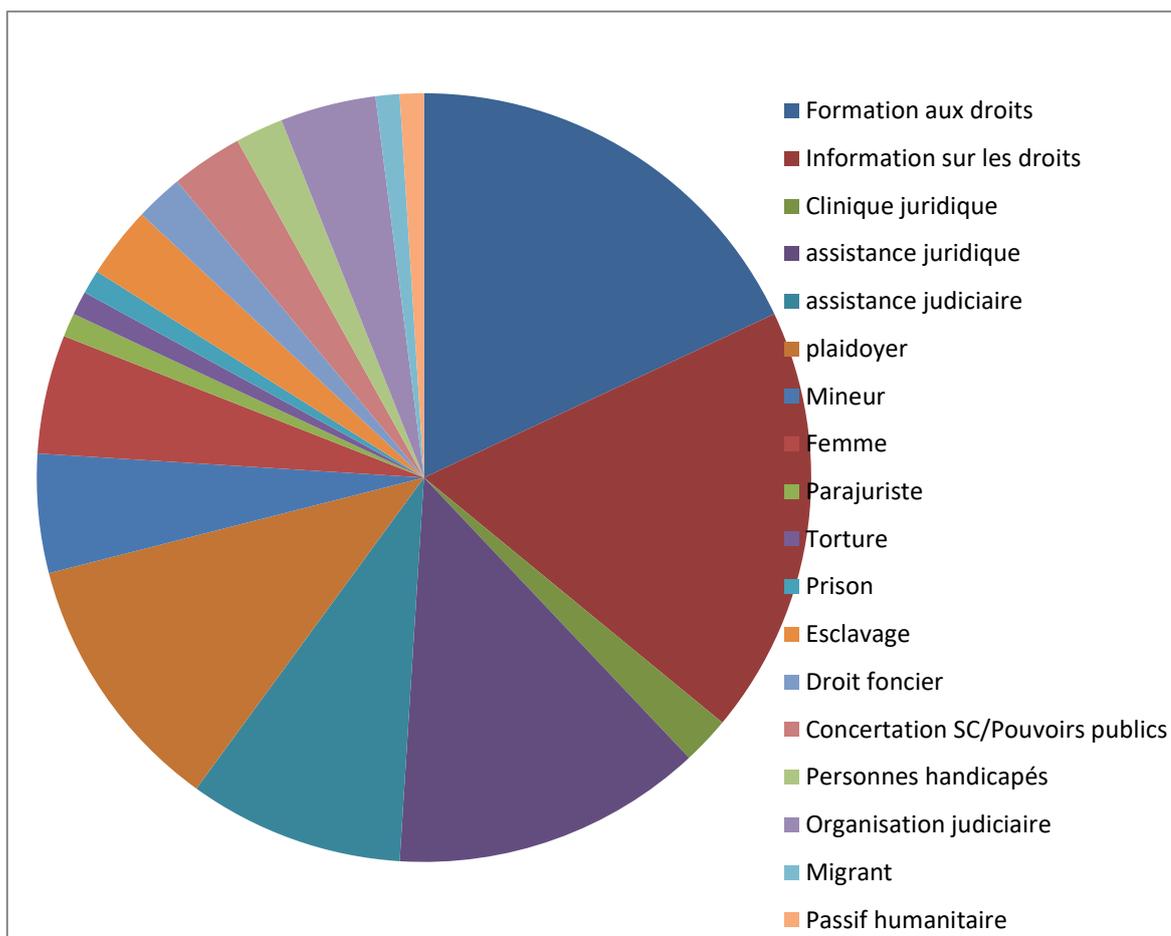
Après l'enquête de perception de 2012, l'UGP a mené une nouvelle enquête de perception à partir d'un échantillon plus large que celle de 2012. Un questionnaire de 50 questions (119 pour l'enquête de 2012) a été administré à 2500 personnes (parité H/F) réparties

dans 5 régions (Nouadhibou, Nouakchott, Nema, Kiffa et Rosso). Cette enquête montre la très grande défiance des justiciables mauritaniens vis-à-vis de la justice en général et de l'organisation judiciaire en particulier, jugée opaque, corrompue et peu accessible.

3.5. Thématiques abordées dans la capitalisation

La cartographie montre que les acteurs associatifs ont des approches d'intervention sur les questions d'accès aux droits autour de trois modes d'actions : soit sur un mode de sensibilisation, soit sur un mode conseil juridique auprès des justiciables ou soit sur un mode contentieux. L'objectif de la stratégie de subvention du projet Etat de droit est d'appuyer efficacement dans leurs activités les acteurs associatifs qui apportent déjà une plus-value reconnue dans les deux derniers modes d'action (conseil juridique ou mode contentieux). , en ce qui concerne les domaines d'interventions des OSC bénéficiaires des subventions directes le schéma et le graphique suivants montre que la majorité parmi elles interviennent dans le domaine sensibilisation, formation et information sur les droits





3.6. Fiches capitalisation

L'analyse du questionnaire et la revue documentaire, nous a permis de concevoir les fiches de capitalisation ci-après :

FICHE DE CAPITALISATION N° : 1

ARPRIM

L'association pour la Renaissance du Pulaar en République Islamique de Mauritanie (ARPRIM), est une association à caractère culturel apolitique. Elle se propose de contribuer au rayonnement de la culture nationale mauritanienne, et plus particulièrement la culture peuhle par le biais de l'éducation, de la lutte contre l'analphabétisme. Elle a été identifiée par le projet suite à l'atelier de concertation de Nouadhibou en août 2015 parce que cette association travaille de manière active sur l'accès aux droits au niveau de Nouadhibou. Ce type d'activité est très peu mené à Nouadhibou par les associations.

Projet :

- Contribuer à l'éradication de l'esclavage par ascendance par la poursuite des coupables d'esclavage et la justice réparatrice aux victimes,

Objectif ;

- Contribuer à l'information, à l'éducation des citoyens et des citoyennes en vue de favoriser leur accès aux services publics de la justice

Activités :

- Organisation des réunions d'information sur les droits et devoirs du citoyen, l'accès à la justice : réunions d'information/formation dans les quartiers, causeries-débats dans les radios ou TV publiques et/ou privées en arabe, pulaar, soninké, wolof et français
- Formation sur « le fonctionnement de la clinique juridique », amélioration du fonctionnement de la clinique juridique

Mots clés :

- Formation aux droits, informations sur les droits, clinique juridique, assistance juridique

Difficultés ou échecs rencontrés

- Problème de gestion du temps disponibilité des acteurs pendant le
- Ramadan. la coupe du monde et les élections.

Réussites importantes de l'intervention

- les populations peuvent réclamer leurs droits
- la populations ont changé de comportement.

Impact du projet

- Les populations peuvent réclamer leurs droits
- Les populations ont changé de comportement.

Efficacité et pérennité du projet

- Notre projet reproductible, efficace et pérenne et apporte une valeur ajoutée

FICHE DE CAPITALISATION N°2

AFCF

L'association des femmes chef de Famille (AFCF), est apolitique et à but non lucratif. Elle œuvre pour la promotion des droits humains en général et plus particulièrement les droits de la femme et les enfants (faire des enquêtes sur les violences faites aux femmes, éduquer et former les femmes en leadership...). L'AFCF est une ONG qui a une grande notoriété dans le domaine de l'accès aux droits pour les femmes et les enfants. Elle a déjà bénéficié d'appuis de l'Union Européenne. L'AFCF est membre du FONADH

Projet :

- Assistance Juridique et réinsertion sociale des mineurs en conflit avec la Loi (10 communes à Nouakchott et Rosso)

Objectif ;

- Contribuer à la réduction du nombre de mineurs incarcérés et à leur réinsertion sociale.

Activités :

- Mise en place des systèmes de protection communale des enfants
- Sensibilisation et renforcement des capacités de la société civile et des acteurs locaux sur la problématique des mineurs en conflit avec la loi
- Plaidoyer auprès des acteurs publics (Min Jus, MASEF, Brigade des mineurs) pour la mise en place d'un système d'accompagnement judiciaire et d'une
-

- réinsertion sociale des mineurs en conflit avec la loi

Mots clés :

- Formation aux droits, information sur les droits, plaidoyer, assistance juridique, mineurs, femmes.

Difficultés ou échecs rencontrés

- Nous avons le changement de la monnaie nationale alors que nous étions en pleines activités et la Banque n'étaient pas en mesure de fournir les carnets de chèques.
- La deuxième difficulté l'harmonisation de la monnaie MRO et MRU

Réussites importantes de l'intervention

- La réalisation d'un Guide sur le contenu de L'OPPE a permis aux travailleurs sociaux et aux points focaux d'avoir une base de référence juridique à laquelle ils se réfèrent.
- L'acquisition des connaissances sur la collecte des données, la gestion, l'analyse, le suivi et la clôture des cas des enfants en conflits avec la loi .
- Une synergie a été créée entre les acteurs par les ateliers de formation et le plaidoyer auprès des acteurs de protection

Bonne pratique

- La bonne pratique que nous avons réalisée dans le cadre du projet Etat de Droit ;
- c'est la parole aux mineurs en conflit avec la loi qui ont participé à toutes les étapes du projet (les formations, les sensibilisations etc)
- Les enfants en conflit avec la loi ont affirmé que pour la première fois ils sont

utile à quelque chose et certains parmi eux ont contribué à la sensibilisation par des conseils à leur camarade.

améliorer les services offerts aux enfants en ce qui concerne les différents aspects de la justice juvénile.

Impact du projet

- Le projet Etat de Droit a permis aux acteurs de la protection psychosociale des mineurs en conflit avec la loi de connaître l'ensemble des mécanismes de protection et d'approfondir leurs connaissances.
- Le projet a renforcé la capacité des acteurs qui n'avaient pas l'accès au paquet de protection des mineurs en difficultés et comment faire l'accompagnement psychosociale, la collecte des données, l'analyse, le suivi et la clôture des cas
- Il a changé la méthode et le comportement des acteurs envers les mineurs en conflit avec la loi et mettre fin au rejet dont ils sont victimes par une approche d'implication dans tout ce qui les concerne.
- Les mineurs formés et pris en charge par l'AFCE sont aujourd'hui des acteurs de sensibilisation des autres enfants victimes de la délinquance, les identifient et informe l'association pour les venir en aide

Efficacité et pérennité du projet

- L'AFCE contenu le travail de protection des mineurs en conflit avec la loi, le plaidoyer pour améliorer les prestations judiciaires et la mobilisation des acteurs sur la préservation de l'intérêt supérieur de l'enfant puisque l'enfant est vulnérable et toujours un enfant.
- Le projet Etat de Droit est un très productif qui a permis une prise de conscience réelle du paquet de protection nécessaire à la protection psychosociale des enfants en conflit avec la loi.
- Le projet a doté les acteurs des larges connaissances des mécanismes et lois existant en matière de protection mais, aussi des techniques nécessaires pour

FICHE DE CAPITALISATION N° : 3

GRDDES

Le Groupe d'Etudes et de Recherches sur la Démocratie et le Développement Economique et Social Mauritanie (GERDDES), est une association qui a pour objectif d'approfondir par la recherche et les études sur la promotion et la consolidation des idéaux et principes de démocratie, de la défense des droits du citoyen et du consommateur. Le GERDES est membre du FONDADH et a développé une expertise sur la formation et la sensibilisation aux droits.

Projet :

- Amélioration de l'accès à la justice et sensibilisation des populations déshéritées sur leurs droits et devoirs dans deux quartiers de Nouakchott et à Selibaby,

Objectif :

- Contribuer à l'amélioration de l'Etat de droit en Mauritanie

Activités :

- Organisation de deux centres d'écoute et de prise en charge des sollicitations (cliniques juridiques). En collaboration avec d'autres associations pour l'identification des bénéficiaires, des avocats seniors et des para juristes vont étudier les dossiers des plaignants et les aider dans les démarches.
- Organisation de causeries en langues nationales dans les quartiers, sur les thèmes des droits fondamentaux du citoyen

Mots clés :

- Formation aux droits, information sur les droits, para juriste, assistance judiciaire, avocat, assistance juridique

Difficultés ou échecs rencontrés

- La principale difficulté réside dans la très faible collaboration de certains responsables d'institutions publiques, en particulier la Direction de l'administration pénitentiaire
- La seconde a trait à la très courte durée du projet, par rapport à l'accompagnement des plaignants (temps de justice) et des Populations ciblées qui sont dans une quête permanente de connaître leurs droits et devoirs et de pouvoir les faire respecter grâce à une meilleure gouvernance

Réussites importantes de l'intervention

- Les formations à travers les causeries dans des méthodes participatives et d'échanges
- La formation des relais à la base

Bonne pratique

- Les causeries avec une implication des associations œuvrant dans les zones du projet ont représenté une pratique innovante. Et surtout l'engagement de ces associations de terrain, à poursuivre la formation et la sensibilisation sur une plus grande échelle et dans la durée

Impact du projet

- Un intérêt plus grand pour les questions liées à l'organisation et au fonctionnement d'un l'Etat de droit pour

un citoyen responsable, soucieux du respect de ses droits et devoirs.

Efficacité et pérennité du projet

- Le projet est non seulement reproductible, mais il doit être pérenne au regard de sa nécessité en l'état actuel de l'évolution de notre Etat de Droit, en construction fragile. Avec des moyens conséquents, la société civile a un rôle important à jouer auprès des populations ciblées par le Projet, notamment en les encourageant à utiliser pour le règlement des conflits tous les instruments légaux.

FICHE DE CAPITALISATION N°4

AMDH

L'Association Mauritanienne des Droits de l'Homme (AMDH), a pour objectif principal la défense, la protection et la promotion des droits humains en Mauritanie, ainsi que dans la sous-région Ouest africain et Maghrébine. Elle appartient au réseau de la Ligue Internationale des Droits de l'homme et se spécialise dans les recherches et enquêtes sur les violences des droits de l'homme afin de faire traduire les auteurs devant les juridictions compétentes. Elle est membre du FONADH.

Projet :

- Accompagnement juridique et du plaidoyer dans les prisons de Nouakchott.

Objectif :

- Permettre l'accès à la justice des citoyens en milieu carcéral et dans la vie quotidienne

Activités :

- Accompagnement juridique : cette action se déroulera dans deux zones cibles : les prisons et les quartiers populaires (Sebkha, Elmina). Dans les prisons, si l'accès est autorisé
- Formations : Dans cette action les différentes personnes, impliquées dans le projet, vont subir une formation sur la documentation des cas soit de torture ou bien de la méthodologie de recueil des informations auprès des victimes).
-

Mots clés :

- Formation aux droits, assistance juridique, assistance judiciaire, torture, prison, plaidoyer.

Difficultés ou échecs rencontrés

- En matière d'obstacles, il a été décidé de contourner les blocages en allant directement vers les familles des détenus faute d'autorisation d'accès aux prisons. Des causeries éducatives permettent de renforcer l'approche. Le contact est difficile à nouer avec ces familles qui le plus souvent se rétractent.

Réussites importantes de l'intervention

- Durant sa phase d'exécution, le projet de l'Union Européenne qui appuie l'AMDH, a permis la mise en place d'une cellule de veille et à renforcer le partenariat avec les ONG. Les résultats sont quantifiables dans la mesure où les femmes victimes osent franchir le pas pour demander de l'aide pour une assistance juridique et sociale. Les animateurs ont compris les enjeux du travail de terrain et restent disponible pour servir de relais dans les zones cibles malgré l'existence de relais communautaires

Bonne pratique

- L'approche des causeries éducatives est certainement celle qui a donné plus de satisfaction en ce sens qu'elles ont permis de découvrir encore plus le quotidien des victimes. Nous avons tenté des causeries spécifiques en fonction des problématiques de protections des droits de l'Homme. Par exemple : dans les causeries consacrées aux viols et

violences faites aux femmes nous privilégions une approche selon laquelle seules les femmes sont regroupées (pas plus de 15 femmes). La méthodologie consiste à délier les langues et aborder les problèmes de façons moins contraignantes. Les femmes ont forcé du mal à aborder ces questions en présence des femmes âgées. Quand le cadre est générationnel, il y a eu plus de résultats.

Impact du projet

- Le projet Accompagnement juridique a permis aux populations dans ces quartiers de faire des démarches pour la prise en charge de leur cas sans l'intervention de l'ONG.
- Tous les militants actifs dans ces zones ont été formés et servent de relais aujourd'hui pour diffuser sévir d'alerte en cas de violation des droits de l'Homme.

Efficacité et pérennité du projet

- L'action est pérennisée par la disponibilité de la cellule écoute de l'ONG. Le bureau de l'ONG continue à porter assistance aux victimes avec l'aide de la présidente. Les enquêtes de terrain ont permis la mise en place d'une base de donnée permettant une meilleure exploitation des fichiers des victimes.

FICHE DE CAPITALISATION N°5

SOS ESCLAVES

L'Association SOS-ESCLAVES est une ONG qui a pour objectif de contribuer à l'affermissement du respect et à la valorisation des droits de la personne humaine en Mauritanie et œuvre pour l'éradication de l'esclavage et de ses séquelles. Elle combat également toutes les formes de discrimination, basées sur la race, le sexe, la couleur, l'ethnie, la tribu, la religion ou l'opinion politique. Elle possède une longue expérience dans le domaine du plaidoyer et de la sensibilisation sur la question de la lutte contre l'esclavage. Elle est membre du FONADH, de la Coalition Contre la Corruption en Mauritanie (3CM), de la Coalition de Lutte pour l'Eradication de l'Esclavage en Afrique et de l'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT). SOS ESCLAVE peut se constituer partie civile pour assister les victimes d'esclavage souvent ignorantes de leurs droits les plus élémentaires.

Projet :

- Contribuer à l'éradication de l'esclavage par ascendance par la poursuite des coupables d'esclavage et la justice réparatrice aux victimes,

Objectif :

- Contribuer à la réduction des pratiques d'esclavage par l'initiation d'une jurisprudence éducative, l'accès des victimes à des réparations exemplaires et au renforcement du statut de partie civile pour l'ONG.

Activités :

- Plaidoyer auprès du Ministère de la Justice et auprès des deux chambres
-

- (Parlement et Sénat) pour réactiver les dossiers de l'exercice 2007 à 2015 ;
- Accompagnement des justiciables

Mots clés :

- Formation aux droits, information sur les droits, plaidoyer, assistance judiciaire, assistance juridique, esclavage.

Difficultés ou échecs rencontrés

- Le Plaidoyer réalisé par le Président de SOS-Esclaves, du coordinateur du projet et de l'avocat auprès du
- Ministre de la Justice, du parlement et du Procureur de la République pour réactiver les dossiers de l'exercice 2007 à 2015 en vue de l'obtention de la programmation des affaires dans les sessions des tribunaux spéciaux est un apport capital pour la visibilité du projet n'a pas encore abouti jusqu'à présent.
- Les dossiers des procès des enfants « Yarg et Saïd » ont été jugés par le tribunal en charge des affaires de l'esclavage de la Wilaya de Nouakchott-Sud avant la mise en place du projet, le juge a prononcé deux ans avant d'accorder, quelques mois plus tard, la liberté provisoire à Ahmed Ould Hassine reconnu coupable de pratiques esclavagistes sur les deux garçons. SOS-Esclaves n'a pas pu obtenir la condamnation ferme du maître Ahmed Ould Hassine.

Réussites importantes de l'intervention

- L'écoute des procureurs de la République et de discuter avec le Président de SOS-Esclaves et l'avocat de la réactualisation des dossiers de l'esclavage est une grande réussite vue le contexte national hostile à la problématique de l'esclavage.

- La programmation et la condamnation des coupables de l'esclavage pour le cas de Nouadhibou et celui de Sélibabi où il y a des attaques par whatsapp, ceci est aussi une réussite de l'action. Les victimes s'orientent vers SOS de leur propre gré pour porter plainte est une grande réussite du projet « Etat de Droit » pour qu'ils deviennent- des justiciables et réclamer leurs droits.

Bonne pratique

- La bonne pratique ou innovation est la réalisation d'un film court métrage qui retrace la vie des victimes de l'esclavage où ils récitent la misère, l'exploitation et le travail forcé sans prise en charge ni valorisation des efforts consentis durant une décennie au profit de leurs maitres.
- La technique de communication, de dialogue et le recueil des données auprès des victimes était une approche innovante basée le principe du partage avec les victimes et l'établissement de relation de confiance pour se confier à SOS-Esclaves qui a plus d'une trentaine d'années dans le domaine. La maîtrise de l'organisation des procédures de dépôt des plaintes et de communiquer a permis d'établir une relation de confiance entre d'une part avec les procureurs, les officiers de la police judiciaire et d'autre part de se rapprocher de l'administration locale pour nous faciliter les procédures.

Impact du projet

- L'impact réel est la prise de conscience des victimes qu'elles peuvent ester en justice et d'être accompagnées et aidées par SOS-*Esclaves
- Les victimes ont adopté un comportement pour réclamer leurs droits auprès de l'Etat, et ceci est un acquis capital

Efficacité et pérennité du projet

- Notre projet reproductible, efficace et pérenne car l'esclavage par ascendance existe toujours en Mauritanie, les tribunaux en charge des affaires de l'esclavage sont de nouvelles créations et les dossiers ont toujours pendu devant les juridictions nationales. SOS-Esclaves va toujours continuer à poser le problème de l'esclavage devant les tribunaux car elle a ses avocats qui accompagnent et conseillent après la fin du projet Etat de Droit

FICHE DE CAPITALISATION N°6

AMANE

L'Association Mauritanienne d'Aide aux Nécessiteux intervient dans la défense de tous les droits de l'homme et a pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des personnes nécessiteuses à travers une approche basée sur les droits humains et à la lutte contre les violences et abus dirigés contre les femmes et les enfants en combattant la violence économique dirigée contre les femmes. Elle est une des ONG les plus actives en matière d'assistance judiciaire et juridique en faveur des femmes en milieu rural

Projet :

- Amélioration de l'accès à la justice pour les femmes et les enfants de dix communes au Tagant

Objectif :

- Soutenir la consolidation de l'Etat de Droit en Mauritanie par un meilleur accès à la justice au niveau de la wilaya du Tagant.

Activités :

- Améliorer l'accès à la justice par l'assistance juridique, judiciaire et psycho-sociale des justiciables vulnérables au Tagant
- Mener un plaidoyer au niveau de la capitale régionale du Tagant pour l'harmonisation de la loi sur l'Aide Judiciaire et du code pénal avec les traités relatifs aux droits de l'homme ratifiés ainsi que l'adoption des décrets d'application
- Améliorer l'intégration de l'approche basée sur les Droits Humains, la perspective-genre et les techniques de

- prise en charge des justiciables dans tous les programmes et projets liés à la promotion de l'Etat de droit et aux
- réformes de la justice au niveau de la wilaya.

Mots clés :

- Formation aux droits, assistance juridique, assistance judiciaire, femme, mineur, plaidoyer, assistance psycho sociale

Difficultés ou échecs rencontrés

- La persistance des tabous et préjugés sociaux constitue un obstacle de taille et empêche les femmes vulnérables de porter plainte contre la partie adverse (violet, père abandonnant ses enfants, etc...)
- La méfiance de certains magistrats vis-à-vis des associations

Réussites importantes de l'intervention

- L'enquête au niveau de toute la wilaya sur la violence et l'image de la justice. Cette expérience est une réalisation rare pour une petite ONG comme AMANE. Elle permet à tous les acteurs d'avoir accès à des données sûres et fiables. Afin d'aboutir à des résultats respectant les normes de l'Office Nationales des Statistiques et partant reconnu par tous, l'équipe du projet a fait appel à son partenariat avec le MASEF pour se faire recommander par celui-ci à l'ONS. L'équipe a vigoureusement respecté les dites normes.
- Le bureau de Tidjikja est également une grande réussite pour AMANE qui se

battrait de toutes ses forces pour qu'il reste ouvert et fonctionnel.

Bonne pratique

- L'approche basée sur l'éducation aux droits humains est à notre avis une innovation très pratique pour la formation des adultes et la sensibilisation communautaire. Il s'agit de commencer par une étude de cas, les participants qui et les amener à souligner eux-mêmes les violations des droits de l'homme contenues dans le texte ou le sketch et partant de faire le lien avec les droits violés.

Impact du projet

- Une prise de conscience générale des violences faites aux femmes et aux enfants
- Une confiance grandissante et une coopération entre les acteurs de la justice-AMANE (Bureau du para juriste auprès du tribunal)
- Une plus grande visibilité de l'ONG et de son centre DAR ETHIGHA
- Dossiers de justiciables fréquentant le centre défendus par l'avocat du projet
- Les justiciables connaissent mieux leurs droits et recours au bureau en cas de besoin
- Les justiciables ont plus confiance en la justice

Efficacité et pérennité du projet

- Le projet : « Pour un meilleur accès à la justice au niveau de la wilaya du Tagant » est efficace en ce qu'il a apporté des solutions à des problèmes réels à savoir :
- Présence d'une association pour faciliter l'accès des justiciables vulnérables à la justice à un moment donné
- Bonne coopération entre la société civile d'une part et d'autre part les autorités en charge de l'application de la loi et l'administration publique
- Assistance juridique, judiciaire et psychosociale

- Toutefois, la pérennisation de ces acquis passe nécessairement par la continuité de l'action d'assistance judiciaire et psychosociale aux justiciables vulnérables dans la wilaya. Ce qui
- implique le maintien et la consolidation du bureau d'accueil auprès du tribunal de la wilaya et du fonctionnement des deux para juristes (Tidjikja – N'beika)

FICHE DE CAPITALISATION N°7

GLOBE

L'Association Globe est une association de développement qui a pour objectif de lutter contre la pauvreté, l'exclusion sociale et la marginalisation des communautés des anciens esclaves en Mauritanie et des groupes des personnes vulnérables de la société. L'ONG Globe a acquis une grande expérience de défense des droits fonciers des descendants des anciens esclaves dans leurs zones d'habitation

Projet :

- Amélioration de l'accès aux droits fonciers des populations marginalisées des Adwabas des quatre communes de la Moughataa de Maghta – Lahjar

Objectif ;

- Améliorer l'accès à la propriété foncière des populations des Adwabas pour réduire la pauvreté et améliorer l'autonomisation économique des femmes

Activités :

- Mapping participatif des parties prenantes du cadre concertation au niveau de chaque commune ;
- Organisations des réunions de concertations entre l'ensemble des parties prenantes du domaine de la propriété foncières (commissions départementale et communales, OSC, propriétaires terriens traditionnels, représentants des Adwabas...).
- Réunion avec toutes les parties prenantes dans chaque commune pour mettre en place les critères, les outils et la démarche de l'identification des organisations des personnes clés
-

- susceptibles de faire partie du cadre concertation afin
- d'assurer un processus inclusif favorable au renforcement des
- capacités communautaires pour l'amélioration de l'accès à la justice foncière des groupes des Adwabas

Mots clés :

- Formation aux droits, assistance juridique, droit foncier, esclavage, assistance juridique, sensibilisation

Difficultés ou échecs rencontrés

- Nous avons observés des difficultés liées à la conduite des campagnes de sensibilisation dans les zones agropastorales à cause des occupations des populations dans les activités agricoles et pastorales. Il faut aussi noter la réticence voire la méfiance des milieux traditionnels tribaux des implications du projet sur leurs autorités et sur le souci de maintien de la propriété foncière traditionnelle.

Réussites importantes de l'intervention

- Les formations de renforcement des capacités des membres des commissions foncières a été un succès remarquable. Cette réussite est le résultat de :
- Premièrement du contenu des formations et des thèmes déroulés au cours des sessions de formation pour le renforcement des capacités.
- L'engagement et la motivation des participants au cours de la formation,
- L'accompagnement des autorités municipales et administratives,
- L'implication de l'ensemble des parties prenantes dans la gestion de la propriété foncière agricole

Bonne pratique

- La formation et le renforcement des capacités des membres des commissions foncières et des organisations de la société civile sur l'intermédiaire foncière et ses effets positifs sur l'amélioration de l'accès des populations pauvres à la propriété foncière.
- Les alliances issues du cadre de concertations local

Impact du projet

- Un renforcement des capacités des commissions foncières locales et une amélioration de leurs connaissances en termes de connaissance de leurs mandats et de leurs missions tels que définis dans le cadre juridique ;
- Les alliances créées entre l'ensemble des parties prenantes du projet au niveau communautaire et des autorités administratives et municipales.

Efficacité et pérennité du projet

- Le besoin de renforcer les capacités des membres des commissions foncières locales dans toutes les autres moughata du pays est une réalité ainsi que la nécessité d'articulation et d'opérationnalisation de leur fonctionnement avec l'ensemble des autorités locales et les bénéficiaires pour qu'une dynamique d'amélioration de l'accès des populations pauvres à la propriété foncière soit enclenchée et assurée. Les résultats et l'approche entreprise dans la mise en œuvre de ce projet permet d'associer l'ensemble des acteurs dans une démarche collective de consolidation de la justice sociale par le partage équitable des ressources naturelles et l'accélération de la lutte contre la pauvreté par le renforcement des moyens d'existence des populations vulnérables dans les zones agricoles.
- La reproductibilité des résultats de ce projet est liée aussi à son apport en

termes de disponibilité et d'accès aux informations relatives au foncier, aux droits et aux législations, de leur mise à disposition aux bénéficiaires dans formes compréhensibles et en langues locales ;

- Il y a aussi une autre possibilité de reproduction des résultats du projet liée à l'importance de convaincre, de repérer tous les acteurs, d'identifier les cibles et d'établir des alliances. Il faut s'adresser à tous les niveaux en se dotant d'un plaidoyer développé par la base et adapté à chaque audience, en utilisant comme relais les ONG, les organisations de la société civile (OSC) et les institutions assurant le lien entre la base et les décideurs

FICHE DE CAPITALISATION N°8

AENC

L'Association Anciens Esclaves Nouveau Citoyens(AENC), est une ONG de développement a pour objectifs de lutter par tous les moyens appropriés à éradiquer les vestiges et séquelles de l'esclavage, de participer à l'application de la législation nationale dans le domaine de lutte contre les pratiques hérités du phénomène de l'esclavage, de mener des activités qui aideront à changer les mentalités et promouvoir un nouveau type de citoyen afin de créer un climat favorable à l'intégration définitive des anciens esclaves. Cette ONG est dans une posture plus collaborative avec les autorités que SOS Esclaves

Projet :

- Appui aux justiciables déshérités au Hood Chargui et Nouakchott Sud

Objectif ;

- Susciter l'espoir en l'avènement d'un Etat de droit réel, au sein des couches sociales exposées aux abus.

Activités :

- Campagnes soulignant la relation entre Etat de droit, cohésion sociale et paix à tous les niveaux
- Renforcement les capacités des cadres du réseau et de ses relais pour dépister, accueillir et orienter les victimes d'injustices ou d'abus
- Accompagnement et suivi des victimes d'injustice ou d'abus devant les juridictions compétentes et soutien matériel en cas d'extrême nécessité.

Mots clés :

- Information sur les droits, formation aux droits, assistance juridique, esclavage.

Difficultés ou échecs rencontrés

- La faible coopération des services techniques et administratifs essentiellement dans les terroirs avec nos équipes estimant en ce sens que la thématique que nous traitons relève
- exclusivement du ressort des juridictions et non de la société civile
- La faible aptitude des populations à capter et recevoir les messages de nature à éveiller et faire prendre conscience vis-à-vis des aspects d'abus et de discrimination

Réussites importantes de l'intervention

- Une forte mobilisation autour des centres d'enrôlement avec un accès facilité
- Une prise de conscience par rapport à la question foncière
- L'institutionnalisation d'une journée pour l'enrôlement en faveur des personnes en difficulté .Face à l'extrême pauvreté, aux inégalités sociales, à l'exclusion, et au déni de citoyenneté nous développons des stratégies de lutte chez les jeunes filles et garçons. Une lutte pour un vivre ensemble basé sur la tolérance, le respect de la pluralité des identités culturelles, les droits de l'homme et la citoyenneté

Bonne pratique

- nous estimons que la démarche participative et implicative que nous avons adoptée au travers le dispositif d'animateur de proximité des cas d'abus a été une innovation en ce sens qu'ils ont permis de dresser des profils bien détaillés des cas recensés avec images et propos à l'appui.

Impact du projet

- A priori, nous notons un impact positif en particulier par rapport à l'identification des cas concrets d'abus et de marginalisation ainsi que la création d'un répertoire numérique des cas recensés
- Une veille par rapport aux droits des femmes et des personnes déshéritées
- Une prise de conscience progressive des populations

Efficacité et pérennité du projet

- Notre projet reproductible, efficace et pérenne, car ses premiers résultats sont encourageants

FICHE DE CAPITALISATION N° : 11

ANAM

L'Association Nationale des Aveugles de Mauritanie a pour but d'aider l'Etat et la Société Civile de Mauritanie à promouvoir les droits humains et l'insertion socio-économique des personnes handicapées visuelles de Mauritanie dont la population globale est estimée à 40.000 individus (RGPH, 2013) parmi lesquels à peine 0,1 % savent lire et écrire. L'ANAM est membre de l'Union Africaine des Aveugles, de l'Union francophone des Aveugles, de l'Union Arabe des aveugles et de l'Union Mondiale des Aveugles. Elle est aussi membre fondateur de la Fédération Mauritanienne des Associations Nationale des Personnes Handicapées (FEMANPH) dont elle assure le Secrétariat Général, et également membre de la Coalition des organisations Mauritaniennes pour l'Education dont assure la vice-présidence du Conseil d'administration.

Projet :

Plaidoyer pour la ratification par la Mauritanie du traité de Marrakech relatif à l'accès des aveugles aux Ouvrages publiés

Objectif ;

Ratification par la Mauritanie du Traité de Marrakech relatif à l'accès des Personnes Handicapées visuelles aux ouvrages publiés.

Activités :

- Informer les Associations des Aveugles, les autres organisations de personnes handicapées et tous les acteurs concernés sur l'existence et l'importance du Traité de Marrakech
- mener une Campagne Nationale de Plaidoyer pour la ratification du Traité de Marrakech
-

- élaborer et mettre en route la stratégie de mise en œuvre du
- processus de ratification du Traité de Marrakech
- Faire ratifier le Traité de Marrakech par la Mauritanie.

Mots clés :

- personnes handicapées, Information sur les droits, formation aux droits,

Difficultés ou échecs rencontrés

- Nous n'avons pas eu de difficultés sauf la mobilisation des parlementaires et des élus locaux à cause des élections.

Réussites importantes de l'intervention

- L'écoute des pouvoirs publics du plaidoyer de l'ANAM pour la ratification du Traité de Marrakech et de discuter avec le Président de l'ANAM pour appuyer notre plaidoyer pour la ratification du Traité de Marrakech. Nous pensons que ce plaidoyer connaîtra une grande réussite vue le contexte national favorable à la problématique de l'accès des aveugles aux savoirs et leur participation à la vie publique.
- La programmation du plaidoyer pour la ratification du Traité de Marrakech et les audiences accordés par les départements concernés ; de leur propre gré pour est une grande réussite du projet « Etat de Droit » pour qu'ils deviennent- des justiciables et réclamer leurs droits d'accès à la lecture et aux ouvrages imprimés.

Bonne pratique

- La bonne pratique est la création de l'Alliance des OSC pour la ratification du Traité de Marrakech. Le travail fait par

l'alliance est des audiences auprès des décideurs politiques et du gouvernement, l'animation d'une conférence de presses au niveau du Centre de Formation pour la Promotion Féminines, la publication d'articles retraçant les actions du projet pour la ratification du Traité de Marrakech.

- La technique de communication, de dialogue et le recueil des données auprès des organisations des aveugles était une approche innovante basée le principe du partage avec les leaders des aveugles et l'établissement de relation de confiance pour renforcer leur participation effective pour le plaidoyer du traité de Marrakech. La maîtrise de l'organisation des mécanismes de communication a permis d'établir une relation de confiance entre d'une part avec les partenaires étatiques et d'autre part de se rapprocher de l'administration locale pour nous faciliter les procédures de ratification du traité de Marrakech. d'années dans le domaine. La maîtrise de l'organisation des procédures de dépôt des plaintes et de communiquer a permis d'établir une relation de confiance entre d'une part avec les procureurs, les officiers de la police judiciaire et d'autre part de se rapprocher de l'administration locale pour nous faciliter les procédures. de ratification du traité de Marrakech.

et l'Alliance vont toujours continuer à poser le problème d'accès aux ouvrages imprimés et à la lecture vont continuer après la fin du projet Etat de Droit.

Impact du projet

- L'impact réel est la prise de conscience des décideurs à ratifier le Traité de Marrakech et mettre en place les mesures d'accompagnement pour stopper la soif du livre.

Efficacité et pérennité du projet

- Notre projet reproductible, efficace et pérenne car l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture aux textes imprimés des œuvres publiées est capital pour mettre fin à la soif du livre. L'ANAM

FICHE DE CAPITALISATION N° : 12

AMHM

L'Association Mauritanienne des Handicapés Moteurs (AMHM) est une Association Nationale membre fondateur de la Fédération Mauritanienne des Associations Nationales des Personnes Handicapées (FEMANPH). Son objectif global est d'œuvrer au nom de toutes les personnes handicapées motrices du pays pour leur promotion intégrale en tant qu'hommes et en tant que citoyens..

Projet :

Contribution de l'Association Mauritanienne des Handicapés Moteurs (AMHM) au Monitoring des Droits des Personnes Handicapées pour l'élaboration d'un Rapport Alternatif sur la Convention des Droits des Personnes Handicapées (CDPH)

Objectif ;

- Contribuer à la réduction des pratiques d'esclavage par l'initiation d'une jurisprudence éducative, l'accès des victimes à des réparations exemplaires et au renforcement du statut de partie civile pour l'ONG.

Activités :

- Elaboration du Rapport alternatif sur la Convention des Droits des Personnes Handicapées (CDPH) suite au dépôt par la Mauritanie de son Rapport Initial en février 2017

Mots clés :

- Information sur les droits, formation aux droits, personnes handicapées, plaidoyer

Difficultés ou échecs rencontrés

- la principale difficulté se situe au niveau de la collecte des données systémiques d'application des
- politiques gouvernementales aux profits des personnes handicapées en raison de l'implication des responsables dans les campagnes politiques

Réussites importantes de l'intervention

- Performance dans le reportage administratif de l'association, la formation des enquêteurs et des superviseurs sur le monitoring des droits des personnes handicapées. la formation des leaders d'associations sur les textes législatifs et réglementaires concernant la protection des droits des personnes handicapées
- la familiarisation avec les mécanismes de présentation des rapports alternatifs au comité d'experts des Nations Unies sur les droits de l'homme

Bonne pratique

- Vu la spécificité et la nature de l'action que nous avons menée : monitoring des droits des personnes handicapées, la méthode DRPI qui consiste à interviewer directement les personnes handicapées sur leur expérience et vécu de jouissance de leurs droits et les réponses données par les concernés nous semblent novateur pour proposer de nouvelles orientations de politiques de protection de droits des personnes handicapées qui va impacter positivement sur la jouissance de leurs droits

Impact du projet

- Collecte des données sur les problèmes et besoins des personnes handicapées
- Proposition d'orientation politique en faveur de recouvrement des droits des personnes handicapées

Efficacité et pérennité du projet

- Le suivi des recommandations du comité des experts et le plaidoyer auprès de l'Etat constitue un tremplin pour la continuité du projet

FICHE DE CAPITALISATION N° : 14

ONA

Depuis 1986, la profession d'avocat en Mauritanie est organisée sous l'appellation de l'Ordre national des avocats (ONA) par l'ordonnance 86.112 du 12 juillet 1986. Les avocats sont inscrits au tableau d'après leur rang d'ancienneté. Le tableau doit être réimprimé périodiquement, actuellement les avocats mauritaniens inscrits au barreau sont au nombre de 300 avocats.

Projet :

- amélioration de l'accès aux droits et à la justice en Mauritanie

Objectif ;

- Le rapprochement de la justice des justiciables par la connaissance des droits

Activités :

- Mise en place d'une clinique juridique de conseil, consultation, orientation et assistance juridique et judiciaire vers les femmes divorcées, les enfants en conflit avec la loi et les migrants.
- Organisation d'une vaste campagne de sensibilisation sur les droits auprès des justiciables

Mots clés :

- Information sur les droits, formation aux droits, assistance judiciaire, assistance juridique, femme, mineur, migrant, clinique juridique..

Difficultés ou échecs rencontrés

- l'absence des Media a des objectifs non commercial, qui prennent en sérieux les problème lieux aux couche visées par le programme et ils sont prêts à aider pour sensibiliser la société dans ce domaine

Réussites importantes de l'intervention

- L'Édition et la publication des recueils regroupent les textes législatifs Internationale et national relatif au droits des enfants, femmes et migrants . ces recueils permis à tous
- les acteurs dans le secteur d'avoir une base de référence juridique à laquelle ils se réfèrent.
- le contact qui peut être permanent, créer entre l'ONA et les bénéficiaires et les ONGs travaillent dans le domaine de protection des droits des ces couches vulnérables, ce contacte peut être utile et nécessaire dans tout moment.

Bonne pratique

- La bonne Approche que nous avons réalisé dans le cadre de l'exécution de ce projet c'est la contacte directe et de près avec les bénéficiaires principaux (femmes divorcés -enfant en conflit avec la lois et leur familles – les migrants)..

Impact du projet

- l'impact réel de notre projet ce la mise en œuvre des services pour informer et conseiller les populations vulnérables au sujet des options juridiques dont elles disposent en cas de violation de leurs droits afin d'éventuellement les faire valoir devant les juridictions ou alternativement les référencer aux structures communautaires de médiation

des conflits. Et rééduquer aux droits ces populations.

Efficacité et pérennité du projet

- Notre projet reproductible, efficace et pérenne

FICHE DE CAPITALISATION N° :15

APHJ

L'Association professionnelle des Huissiers de Justice (APHJ) a été créée en 2000. Elle a pour but l'amélioration et la bonne conduite de l'ensemble des Huissiers ayant des charges libérales sur le territoire national. Elle est membre de l'Union Internationale des Huissiers de Justice depuis 28/11/2007 et l'Union Maghrébine des Huissiers depuis Septembre 2009.

Projet :

- Plaidoyer pour la révision du cadre légal de l'huissier dans l'organisation judiciaire

Objectif :

- L'amélioration du statut et des conditions de travail des Huissiers

Activités :

- Étude diagnostique du statut d'huissier
- Réunion de discussions avec le ministère de la justice pour l'élaboration d'un nouveau texte régissant le statut d'huissier.
- Élaboration d'une stratégie de plaidoyer et mise en œuvre du plaidoyer via une campagne d'opinion

Mots clés :

- Information sur les droits, formation aux droits, huissier, plaidoyer, organisation judiciaire.

Difficultés ou échecs rencontrés

- Le volet financier relatif à la couverture médiatique.
- L'étude du rapport final a été déposée au ministère malgré que celui-ci n'ait

- pas organisé la journée des débats que l'association souhaitée.

Réussites importantes de l'intervention

- Il est à noter que l'intervention du projet Etat Droit en finançant cette action a largement été une réussite pour la fonction d'huissier en Mauritanie.
- Et sans l'assistance financière de ce projet notre association dont les membres ne sont pas plus d'une dizaine ne sauraient en mesure d'organiser une manifestation de ce genre.

Impact du projet

- Il aura certainement un impact positif avec le temps.
- Une nouvelle vision du service de l'huissier en Mauritanie

Efficacité et pérennité du projet

- Notre projet reproductible, efficace et pérenne, car ses premiers résultats sont encourageants

FICHE DE CAPITALISATION N° : 16

SJM

Le Syndicat des Journalistes Mauritaniens (SJM) est une organisation professionnelle qui a pour objectifs la protection de l'unité des journalistes. Il vise également à fournir l'appui et le soutien nécessaire aux journalistes pour promouvoir la profession et conforter les valeurs de liberté, de démocratie et de justice dans la vie commune. Il est le seul syndicat des journalistes en Mauritanie

Projet :

- Renforcement des capacités de la presse en faveur de l'Etat de droit

Objectif ;

- Impliquer les acteurs potentiels en faveur de l'Etat de droit.

Activités :

- Atelier de formation
- Création d'un réseau de journalistes orienté sur les questions d'Etat de droit
- Edition d'une publication

Mots clés :

- Information sur les droits, formation aux droits, journalisme.

Difficultés ou échecs rencontrés

- On a trouvé que le projet sur le plan financier a été réparti exactement sur les activités et il n'y a eu aucune marge laissée au Syndicat pour couvrir des éléments subsidiaires

Réussites importantes de l'intervention

- On considère avoir créé des liens jusqu'à inexistantes entre les
- journalistes et les acteurs judiciaires, ministère de la Justice, magistrats et agents. On a réussi aussi à mieux intéresser et édifier les journalistes, à travers les ateliers de formation, sur les investigations judiciaires.

Bonne pratique

- On a découvert que le Projet a abordé un point essentiel qui échappe souvent aux journalistes, ce sont les aspects judiciaires liés aux procédures relatives aux dossiers ouverts devant la justice. C'est ce qui nous a poussés à créer un réseau des journalistes chargés des affaires judiciaires..

Impact du projet

- Ce projet a permis aux journalistes de découvrir des aspects mal connus de la justice et de son fonctionnement et leur traitement journalistique

Efficacité et pérennité du projet

- On a découvert qu'il s'agit d'un projet très important pour les acteurs des médias. En tant que bureau encore nouveau du SJM nous avons réalisé l'ensemble des activités du projet, comme l'attestent les deux lettres que les responsables du projet. Malgré notre peu d'expériences dans l'exécution de ce projet, nous croyons avoir satisfait les termes du contrat-projet

FICHE DE CAPITALISATION N° : 17

RPM

Regroupement de la Presse Mauritanienne (RPM) est une organisation professionnelle qui regroupe les propriétaires des organes privés de la presse. Il a pour objectifs la protection de la presse. Le regroupement vise également à fournir l'appui et le soutien nécessaire aux journalistes pour l'amélioration de la qualité rédactionnelle de la presse.

Projet :

- Formation au journalisme judiciaire pour 50 journalistes presse écrite, radio et TV

Objectif ;

- Renforcement des capacités journalistiques des professionnels mauritaniens dans la pratique du journalisme judiciaire en les familiarisant avec les normes universelles du fonctionnement du système judiciaire dans les pays démocratiques et vulgarisation de certaines notions juridiques

Activités :

- 2 sessions de formation au journalisme judiciaire (Nouakchott, Nouadhibou,).
- Mise en place du réseau « journalisme judiciaire »

Mots clés :

- Formation, journalisme

Difficultés ou échecs rencontrés

- La principale difficulté a été de convaincre des officiels encore en exercice de participer au nom de leurs services respectifs. Nous avons du nous contenter d'anciens responsables retraités.
- Faire bénéficier les journalistes femmes de cette formation, dans la deuxième phase nous avons du ratisser large pour augmenter leur nombre.

Bonne pratique

- Nous avons constaté que l'élaboration d'un support didactique devant servir plus tard comme outil de travail a suscité l'engouement des participant et accru leur motivation.

Impact du projet

- Une amélioration sensible de la couverture médiatiques des événements judiciaires et partant une information plus juste aux mains des citoyens.

Efficacité et pérennité du projet

- Notre projet reproductible, efficace et pérenne, car ses premiers résultats sont encourageants

FICHE DE CAPITALISATION N° : 18

CGTM

La Confédération Générale des Travailleurs Mauritaniens (CGTM) est la 1^{ère} confédération syndicale (sur 22 en Mauritanie) productrice des dossiers au niveau des tribunaux de travail. Elle est le plus ancien syndicat en Mauritanie. Elle accumule une grande expérience et une grande expertise en matière de traitement et de règlement des différends de travail. Elle a un membre assesseur au tribunal de travail de Nouakchott. D'autre part, durant tout le processus de règlement ou de tentative de règlement, la CGTM a pu capitaliser une grande expérience qui va de la conciliation, à la médiation et à l'arbitrage. La CGTM compte trente-six syndicats et fédérations professionnelles qui regroupent les travailleurs de tous les secteurs d'activités socioprofessionnelles du pays. Ces organisations pilotent l'action des collèges des délégués du personnel de leurs établissements respectifs.

Projet :

Programme national en faveur de l'ancrage de l'Etat de Droit à travers la mise à niveau des mécanismes de gestion des rapports professionnels et de règlement des conflits de travail pour une justice sociale équilibrée et durable en Mauritanie

Objectif ;

- Contribution à l'amélioration du cadre législatif et réglementaire en matière de droit de travail pour une meilleure gouvernance sociale en Mauritanie

Activités :

- Lancer une campagne nationale d'explication et de sensibilisation des travailleurs sur les enjeux de l'ouverture des négociations sociales ainsi que sur les priorités du monde du travail dans la phase actuelle, sensibiliser et expliquer la réglementation du travail et les améliorations à y apporter
- Mettre à niveau l'ensemble de l'encadrement et des bases de la CGTM de toutes les Wilayas pour soutenir les négociations sociales
- Entreprendre des recherches portant sur les textes actuels pour davantage outiller les représentants de la CGTM dans les négociations
- Elaborer des études comparatives qui permettront de mieux assurer le travail décent aussi bien dans le secteur public que privé)

Mots clés :

- Information sur les droits, formation aux droits, plaidoyer, syndicat, assistance juridique, assistance judiciaire

Difficultés ou échecs rencontrés

- En matière d'obstacles, l'accent a été mis sur la nécessité d'accorder une attention soutenue à l'engagement de tous les acteurs et à une synergie de leurs interventions, pour que les impacts transversaux soient obtenus en matière d'un meilleur ancrage de l'Etat de Droit en Mauritanie. Il y a de souligner que les responsabilités des différentes institutions dans la gouvernance sociale et économique, mais aussi la gouvernance politique, doivent être

délimitées, afin que les organisations professionnelles et la société civile ainsi que l'opinion publique en général, puissent trouver les garanties nécessaires pour le respect de la réglementation et de la législation nationales mais aussi des conventions internationales que notre pays a ratifiées. Nous devons créer un cadre général qui assure une cohésion sociale durable, un progrès social soutenu et de meilleures conditions de vie et de travail. A cet égard il est regrettable de constater le retard pris pour la mise en place des différents mécanismes comme le Haut Conseil du Dialogue Social entre les partenaires sociaux, adopté depuis 2014.

Réussites importantes de l'intervention

- Durant sa phase d'exécution, le projet de l'Union Européenne qui appuie la CGTM, a cherché des articulations avec les cycles de négociations sociales en cours et les résultats obtenus ou les divergences soulevées lors de celles-ci, en produisant des indicateurs pertinents et vérifiables à partir desquels le projet pourra évaluer l'impact de son intervention (Formation des dirigeants et responsables sur tous les textes fondamentaux et outils nécessaires) D'autre part, il est attendu que la qualité des textes en cours de révision soit aussi un indicateur de performance des négociateurs qui auront mieux maîtrisé le droit du travail à travers la formation que le projet CGTM/UE leur aura apportée.

Bonne pratique

- Il a été organisé des rencontres interrégionales réparties de manière à faire participer toutes les Wilayas à la campagne nationale. A Akjoujt, les travailleurs venant de Zouerate, d'Atar et de Kaédi vont se sont retrouvés les 12 et 13 mai 2018 autour des préoccupations dont les plus essentielles ont concerné le secteur extractif, entre autres. Au niveau de Kaédi, les travailleurs venant de

Sélibabi, Kaédi, Rosso ont approfondi les débats du 3 au 4 août 2018, sur les questions de droits relatifs au travail de la terre, au travail agricole en général qui sont les principaux métiers de ces régions. La session de formation tenue au niveau d'Aioun du 7 au 8 août 2018, a regroupé, les travailleurs provenant de Kiffa, Néma et d'Aioun ont approfondi également sur des questions de statut général des fonctionnaires et agents de l'Etat, de pastoralisme, de métiers artisanaux, ainsi que d'autres métiers connexes. Quant à la session de Nouakchott, elle a regroupé du 28 au 29 août 2018, les travailleurs provenant d'Aleg, de Nouadhibou et de Nouakchott, qui ont réfléchi sur les thématiques relatives au Commerce, Services, en plus de la fonction publique. Cette campagne va permettre de mieux s'approprier la réglementation de travail et de soutenir des propositions judicieuses pour mener à bien les négociations sociales entre les partenaires sociaux.

Impact du projet

- Ce projet CGTM/ETAT DE DROIT/UE a produit un impact considérable dans la maîtrise des outils de négociation avec les partenaires sociaux à tous les niveaux des dirigeants et responsables syndicaux de la CGTM. Il est attendu une contribution précieuse des syndicalistes dans l'amélioration des droits de travail au niveau des rapports professionnels.

Efficacité et pérennité du projet

- Pour la CGTM, le rôle premier dans le domaine d'intervention de ce projet, sera celui des responsables syndicaux et syndicats professionnels qu'ils dirigent. Ils auront pu acquérir une formation adaptée qui va leur permettre de mieux défendre les clauses sociales qui régissent leurs branches socioprofessionnelles. L'ensemble des travailleurs en seront les bénéficiaires directs à travers une amélioration de

leurs conditions de vie et de travail. Les travailleurs sont la base qui donne les mandats aux responsables de négocier en leur nom mais aussi ils renforcent le rôle de ceux-ci en créant des cadres de concertation et d'échange autour des préoccupations, objets de ces négociations.

- Les membres du comité exécutif de notre organisation qui jouent les rôles principaux dans la vie de l'organisation ont piloté la mise en œuvre du projet et se sont approprié les objectifs ainsi que les résultats pour mieux alimenter les futurs programmes de l'organisation. Les différents documents produits par le projet sont d'une très grande utilité dans la gestion quotidienne des rapports professionnels, comme la production du Code du Travail très utilitaire pour les délégués du Personnel dans toutes les entreprises privées

FICHE DE CAPITALISATION N° : 19

CLTM

La Confédération libre des travailleurs de Mauritanie (CLTM) est une union des syndicats et fédérations professionnels qui a pour objectif l'étude et la défense des droits, les intérêts matériels et moraux tant collectifs qu'individuels des personnes affiliées aux syndicats et fédérations membres. La CLTM est la 3e confédération en terme de représentativité syndicale. Elle est le fruit d'une scission de la CGTM

Projet :

- Meilleur accès à la justice pour plus de droit

Objectif :

- Améliorer les capacités des acteurs et institutions opérant dans le domaine de la justice à travers l'amélioration des capacités du service public, des corps spécialisés, des auxiliaires de justices, des professionnels des médias et la mise à disposition d'outil de travail

Activités :

- Ateliers de formation :
- Campagnes de plaidoyer et de sensibilisation en faveur du respect des droits au travail

Mots clés :

- Information sur les droits, formation aux droits, plaidoyer, syndicat, assistance juridique, assistance judiciaire

Difficultés ou échecs rencontrés

- Pas de difficultés rencontrées.

Réussites importantes de l'intervention

- Meilleure prise de conscience en matière de justice et de droits ;
- Bonne considération du rôle des promoteurs du projet.
- Le facteur primordial ayant permis cela résulte dans la confiance en les objectifs du projet et le sérieux de ses promoteurs. Cette action était venue dans un contexte difficile où les droits connaissent un affouement dû aux tergiversations constatées ici et là et qui nécessitaient une meilleure prise de conscience.

Bonne pratique

- Dans ce projet, l'innovation de réunir plusieurs parties (délégués syndicaux , 'administration du travail, auxiliaires de justice et responsables des ressources humaines de certaines entreprises du pays) constitue une pratique à encourager puisque englobant un ensemble d'acteurs œuvrant tous pour un objectif commun, celui de renforcer la justice et l'accès aux droits pour un bien-être social garant d'une meilleure cohésion sociale en faveur d'une totale stabilité du pays

Impact du projet

- Une meilleure connaissance des droits essentiels ;
- Un satisfécit par rapport à l'intérêt apporté par les promoteurs du projet à la justice et au droit
- Une meilleure approche de la syndicalisation :
- Une meilleure approche d'une rencontre et échanges entre les différents bénéficiaires du projet ;

- Un meilleur partage et une meilleure appréciation des uns et de l'autre parmi les bénéficiaires.

Efficacité et pérennité du projet

- Avec plus de moyens le projet est certes reproductible, il devient du ressort de ses promoteurs d'œuvrer en commun pour assurer sa pérennité à travers la poursuite de ses activités en le prolongeant dans le temps et dans l'espace. et conseillent après la fin du projet Etat de Droit

FICHE DE CAPITALISATION N° :20

UTM

L'Union des Travailleurs de Mauritanie (UTM) est la seconde centrale syndicale en Mauritanie. Elle est issue de l'ancien syndicat Unique. Elle est essentiellement représentative de la fonction publique.

Projet :

- Renforcement de l'accès des travailleurs victimes d'injustice aux juridictions du travail

Objectif :

- Renforcer l'accès des travailleurs victimes d'injustice aux juridictions du travail

Activités :

- Une série de formation à savoir : l'approche basée sur le droit du travail, les techniques de plaidoyers, le rôle des syndicalistes, formations sur les normes nationales (législations du travail) et internationales (Conventions) ;
- Accompagnement et suivi des travailleurs victimes d'injustice en milieu du travail ;
- Publication et vulgarisation du guide de procédures de saisine des juridictions du travail.

Mots clés :

- Information sur les droits, formation aux droits, plaidoyer, syndicat, droit du travail, assistance juridique, assistance judiciaire

Difficultés ou échecs rencontrés

- La difficulté que nous avons eu était relative au préfinancement des 20% de notre côté pour compléter le
-

- budget du projet. Car le retard concédé dans le paiement de la
- location d'une partie de notre siège nous a causé des difficultés.

Réussites importantes de l'intervention

- Le projet à renforcer les connaissances des chargés des revendications et des autres bénéficiaires de mieux contribuer à régler les problèmes des travailleurs

Bonne pratique

- La bonne pratique était la réalisation d'un guide de procédures pour l'accès des travailleurs victimes d'injustices aux juridictions du travail .Ce qui a beaucoup aidé les travailleurs des sections syndicales de la l'ENER, la STP des transports, Imprimerie Nationale, l'ORMG et la SONIMEX.

Impact du projet

- Le projet continue à contribuer au règlement des problèmes des travailleurs de l'ENER, la STP des transports, Imprimerie Nationale, l'ORMG et la SONIMEX.

Efficacité et pérennité du projet

- Notre projet reproductible, efficace et pérenne, car ses premiers résultats sont encourageants

FICHE DE CAPITALISATION N° : 21

SNG

Le syndicat National des Greffiers est une association Professionnelle qui a pour but d'améliorer le niveau moral et matériel des greffiers, l'amélioration du niveau intellectuel de ses membres et le développement de leurs capacités professionnelles

Projet :

- Plaidoyer pour la révision des statuts des greffes et sensibilisation sur l'importance du métier de greffier,

Objectif ;

- Réforme de la justice via réorganisation et promotion du métier de greffier en Mauritanie

Activités :

- Etude sur la révision du statut particulier des greffiers
- Présentation dans des ateliers du projet de réforme
- Organisation d'émissions radiotélévisées à fin de vulgariser et de sensibiliser sur le métier de greffier.

Mots clés :

- Plaidoyer, syndicat, organisation judiciaire, greffes, organisation judiciaire.

Difficultés ou échecs rencontrés

- Le nouveau ministre a mis du temps pour comprendre notre projet.

- Dans le dernier atelier nous avons attendu un moment pour compléter le financement de l'atelier.

Réussites importantes de l'intervention

- L'intervention du projet état de droit à travers la subvention nous a donné une impulsion dans l'accomplissement de nos objectifs.
- La révision a été un acquis après une lutte acharnée durant ces dernières années

Bonne pratique

- Nous avons constaté que notre coopération avec le projet nous a beaucoup aidé dans la gestion de nos projets

Impact du projet

- L'organisation de greffe
- La sensibilisation sur le rôle des greffiers

Efficacité et pérennité du projet

- Effectivement notre projet a élaboré une étude sur la révision du statut des greffiers et organisé des ateliers de réflexion au niveau des cours d'appels en plus de l'amélioration des compétences de nos cadres

FICHE DE CAPITALISATION N° : 22

AMSME

L'Association Mauritanienne pour la Santé de la Mère et de l'Enfant (AMSME) intervient dans les domaines du droit à la santé, de la reproduction, la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants et la lutte contre les IST/ VIH/SIDA. Sa mission est de contribuer à la réalisation des politiques et programmes en matière de développement socio-sanitaire. Elle est une des associations de défense des droits les plus connues en Mauritanie.

Projet :

- Conseils juridique, écoute et accompagnement des enfants et femmes victimes de VEDAN à travers les services du numéro vert

Objectif :

- Contribuer à améliorer l'accès à la justice des femmes et des enfants victimes d'abus et de violences à travers l'écoute, l'accompagnement et l'assistance juridique de ceux-ci.

Activités :

- Mise à disposition de façon permanente de services des conseillers spécialisés pour prodiguer des conseils aux appelants
- Organisation de campagne de sensibilisation sur l'existence des services du numéro vert dans les écoles à Nktt et à Ndb
- Equipement et opérationnalisation de la salle d'accueil du numéro vert
- Organisation d'ateliers de formations
- Mise en place d'un cadre de concertation de protection enfants et femmes
- Fourniture d'une assistance juridique

Mots clés :

- Information sur les droits, formation aux droits, assistance juridique, femmes, mineur, assistance psychologique, concertation

Difficultés ou échecs rencontrés

- Dans le cadre du projet Appui psychologique nous avons eu comme difficulté qui a influencé la qualité de nos interventions le manque d'espace au niveau de la prison des femmes pour organiser des entretiens psychologiques dans la confidentialité ainsi que la présence des gardes dans l'entretien
- Dans le cadre du projet « conseils juridiques, écoute et accompagnement des enfants et femmes victimes de VEDAN à travers les services du numéro vert » nous avons eu comme difficulté : le manque de prise en charge des appelants en dehors de Nouakchott et NDB à cause de la faiblesse des structures de protection et de prise en charge des VEDAN à l'intérieur du pays et le manque de coordination entre celles qui existent

Réussites importantes de l'intervention

- Pour le projet « Appui psychologique aux femmes en détention » la principale réussite est que les femmes détenues ont eu peu de difficultés à surmonter leurs souffrances et aucune d'elles n'a franchi aux risques psychiatriques durant la période du projet
- Pour le projet « conseils juridiques » que les enfants et les femmes ont pu avoir un moyen de communication et de contact facile et gratuit le numéro vert qui est devenu opérationnel et organisé

et qu'elles peuvent contacter chaque fois en cas de besoins

Bonne pratique

- Dans le cadre du projet « Appui psychologique des femmes en prison cette expérience pilote qui a permis aux femmes de pouvoir s'exprimer sur leurs problèmes et se défouler psychologiquement a eu un impact significatif sur leurs conditions de détention et cette expérience mérite d'être renforcé et partagé avec d'autres intervenants.
- Dans le cadre du projet « conseils juridiques, écoute et accompagnement des enfants et femmes victimes de VEDAN à travers les services du numéro vert » cette expérience novatrice qui a permis d'utiliser la technologie dans le cadre de l'assistance juridique et sociale par le canal d'une ligne d'assistance téléphonique gratuite et accessible à tous les enfants et femmes dans le besoins mérite d'être renforcé et partagé avec d'autres intervenants

Impact du projet :

- Pour le projet « Appui psychologique » l'impact est significatif sur les conditions de détention des femmes en prison : certaines femmes qui étaient en détresse totale ont pu accepter leur conditions ; des parents qui n'ont jamais visité leurs détenues les ont visités, des étrangères qui n'avaient aucun contact avec leurs parents ont trouvé leurs contacts , durant la période du projet il y'a eu moins de bagarre au sein de la prison dont la première cause fut psychologique , concernant l'hygiène, les femmes ont su l'importance et ils prennent chaque jour un bain les maladies sexuellement transmises ont diminués chez les détenues par la connaissance de l'hygiène intime etc.....
- Pour le projet é conseils Juridiques , écoute et accompagnement des enfants et femmes victimes de VEDAN à travers

les services du numéro vert » il y'a eu un impact considérable ou plusieurs enfants ont pu s'exprimer librement et de façons confidentielle pour exprimer leurs problèmes par le canal du numéro vert ; des enfants fugueurs ont été intégrés dans leurs familles avec une médiation et un suivi, plusieurs enfants perdus ont été réunifiés avec leurs familles, plusieurs enfants sans état civil ont été orientés et accompagnés, les femmes victimes de VEDAN qui ne savaient pas comment porter plaintes ont été accompagnés dans toutes les procédures juridiques et judiciaires et certaines procédures ont eu des résultats satisfaisants sur le plan juridique, beaucoup de cas de viol ont été identifiés par un appel au numéro vert et ont été suivi et pris en charge

Efficacité et pérennité du projet :

- Pour le projet « conseils juridique à travers les services du numéro vert les actions continues et vont continuer
- Pour le projet Appui Psychologique c'est l'autorisation d'accès à la prison il fait défaut après la fin du projet , notre personnel est prêt à continuer l'action

FICHE DE CAPITALISATION N° : 23

COVIRE

La Coordination des Organisations des Victimes de la Répression (C.O.VI.RE) a pour but de Rassembler les victimes militaires, paramilitaires, civiles et les Ayants droit, des violations des Droits de l'Homme survenues de 1986 à 1991 dans un cadre de concertation commun

Projet :

- Accès à la justice et le droit à la retraite pleine des victimes civiles et des personnels des forces armées et de sécurité du Passif humanitaire

Objectif :

- Appuyer l'accès à la justice pour les victimes du Passif Humanitaire à travers la documentation des violations des droits humains, l'assistance juridique et judiciaire, le plaidoyer et la connaissance du droit pour améliorer le processus de règlement de ces questions ;

Activités :

- Documenter les faits d'atteintes aux droits des victimes de disparitions forcées, des rescapés civils et des forces armées et de sécurité
- Apporter une assistance juridique et judiciaire
- Développer des espaces de concertation
- Organiser deux ateliers de formation sur le plaidoyer

Mots clés :

- Information sur les droits, formation aux droits, plaidoyer, passif humanitaire, assistance juridique,

- assistance judiciaire, foncier, concertation

Difficultés ou échecs rencontrés

- Le Projet COVICIM/COVIRE a rencontré deux difficultés majeures sur la mise en œuvre des activités suivantes :
- Les espaces de dialogue entre (a) Victimes-Organisations de la Société Civile- Partenaires Techniques et Financiers-Institutions de médiation : cette action par le refus de l'organisation de ses assises par le Ministère de l'intérieur en Novembre 2017 ; (b) L'instauration du dialogue interactif avec les autorités étatiques : cette action était liée à la validation du document de plaidoyer avec les partenaires cités au (a)
- Saisine des administrations de tutelles pour la retraite d'ancienneté : le retard accusé dans le dialogue interactif avec les différents partenaires a impacté négativement en termes de prolongement des durées pour la validation des documents des argumentaires pour le plaidoyer de la retraite d'ancienneté.

Réussites importantes de l'intervention

- La Coordination COVIRE a acquis un siège central équipé, fonctionnel et opérationnel : cette action a pu réaliser suite au financement de l'équipement pour le projet.
- (2) La mobilisation des antennes régionales des 5 régions (Nouadhibou-Trarza-Brakna- Gorgol et Guidimakha) autour des actions du projet, le recensement des victimes, et l'appui à l'accompagnement pour l'enrôlement des victimes de l'état civil : cette action a été réussie suite à l'appui matériel et

financier apporté par le projet COVICIM/COVIRE pour l'accès à la justice..

Bonne pratique

- Les formations sur les procédures de gestion et l'élaboration des outils de base pour la gestion du projet ont été d'une contribution capitale pour les bénéficiaires.

Impact du projet

- Les organisations des victimes ont pu mesurer leurs capacités à se prendre en charge pour la recherche de solution à leurs problèmes.
- Les antennes régionales ont adopté une nouvelle dynamique de mobilisation.

Efficacité et pérennité du projet

- Les actions initiées par le projet COVICIM/COVIRE pour l'accès à la justice, notamment la feuille de route pour le plaidoyer sur la retraite d'ancienneté et le plan d'action relatif à la mise en place d'un mécanisme national, consensuel, inclusif et participatif pour solutionner le Passif Humanitaire doivent continuer. Ce qui justifie que les documents plaidoyer et argumentaire, et les espaces de dialogue seront reproductibles et vont servir de main courante pour continuer le travail initié par le projet en terme de recherche de solutions justes à la retraite d'ancienneté et au règlement consensuel et global du Passif Humanitaire.

4. Résultats de la capitalisation

4.1 Leçons et difficultés :

La capitalisation des 22 projets de subventions financés par le projet Etat de droit dans le cadre de la composante accès à la justice est un processus d'importance capitale. Pour permettre aux acteurs étatiques ou non étatiques d'en tirer profit, il importe de bien cerner les leçons apprises (a), de faire part des difficultés rencontrées (b) de tirer les propositions d'amélioration (c)

4.1.1 Leçons apprises :

La capitalisation induit un double intérêt : un intérêt interne aux OSC bénéficiaires des subventions directes et un intérêt externe pour les partenaires et les organisations intéressées.

L'intérêt interne que les OSC ayant misent en œuvre le projet peut en tirer, réside dans le fait d'assurer une continuité, améliorer les pratiques individuelles, collectives, institutionnelles ; pérenniser les actions du projet pour soi et pour les autres.

Quant à l'intérêt externe aux OSC : la capitalisation des 22 projets, permet de rendre visible les actions accomplies, de communiquer, d'influencer pour bien reconnaître leur expertises spécifiques et de participer, à la création de savoirs collectifs.

Au-delà de ce double intérêt, il est bien possible de retenir d'importantes leçons qui peuvent se résumer en :

L'appui des actions des bénéficiaires des subventions directes dans les quatre volets les plus significatifs concernant des violations de Droits Humains qui sont

- Le passif humanitaire (dérivé des actions violentes d'expulsion et d'expropriation de familles negro-mauritaniennes vers le Sénégal et le Mali et l'impunité des actes liés à l'exécution extra judiciaire de plusieurs centaines de personnes dans les années 1989-1992);
- L'esclavage, aboli et pénalisé officiellement en 2007, mais dont les séquelles persistent actuellement;
- Les violences à l'égard des femmes dont les pratiques néfastes envers elles (les mutilations génitales féminines, le gavage et le mariage précoce) et les enfants en conflit avec la loi
- L'accès à la justice. L'assistance judiciaire est défailante en Mauritanie et ceci expose la majorité des citoyens vulnérables à ne pas voir leur droit à un procès équitable respecté;
- Le droit à l'identité. Des milliers d'enfants mauritaniens et leurs parents n'ont pas d'Etat Civil et, par conséquent, ils ne peuvent accéder à leurs autres droits;
- Le problème foncier.

Plusieurs facteurs clefs de réussite ont été identifiés à titre d'exemples Plus spécifiquement au niveau de la question par exemple de l'esclavage :

- L'écoute des procureurs de la république et de discuter avec le Président de SOS-Esclaves et l'avocat de la réactualisation des dossiers de l'esclavage est une grande réussite vue le contexte national hostile à la problématique de l'esclavage.
- La programmation et la condamnation des coupables de l'esclavage pour le cas de Nouadhibou et celui de Sélibabi où il y a des attaques par whatsapp, ceci est aussi une réussite de l'action. Les victimes s'orientent vers SOS de leur propre gré pour porter plainte est une grande réussite du projet « Etat de Droit » pour qu'ils deviennent- des justiciables et réclamer leurs droits

Au niveau de la question liée au foncier . Les formations de renforcement des capacités des membres des commissions foncières ont été un succès remarquable. Cette réussite est le résultat de :

- Premièrement du contenu des formations et des thèmes déroulés au cours des sessions de formation pour le renforcement des capacités.
- L'engagement et la motivation des participants au cours de la formation,
- L'accompagnement des autorités municipales et administratives,
- L'implication de l'ensemble des parties prenantes dans la gestion de la propriété foncière agricole

Au niveau de la question liée au passif humanitaire :

- La Coordination COVIRE a acquis un siège central équipé, fonctionnel et opérationnel : cette action a pu réaliser suite au financement de l'équipement pour le projet.
- La mobilisation des antennes régionales des 5 régions (Nouadhibou- Trarza- Brakna- Gorgol et Guidimakha) autour des actions du projet, le recensement des victimes, et l'appui à l'accompagnement pour l'enrôlement des victimes de l'état civil : cette action a été réussie suite à l'appui matériel et financier apporté par le projet COVICIM/COVIRE pour l'accès à la justice

Au niveau de l'appui psychologique :

- Pour le projet « Appui psychologique aux femmes en détention » la principale réussite est que les femmes détenues ont eu peu réussir à surmonté leurs souffrances et aucune d'elle n'a franchi aux risque psychiatrique durant la période du projet
- Pour le projet « conseils juridiques » que les enfants et les femmes ont peu avoir un moyens de communication et de contact facile et gratuit le numéro vert qui est devenu opérationnel et organisé et qu'elles peuvent contacter chaque fois en cas de besoins

4.1.2 Difficultés rencontrées

Pour le projet GRDDES :

- La principale difficulté réside dans la très faible collaboration de certains responsables d'institutions publiques, en particulier la Direction de l'administration pénitencière
- La seconde a trait à la très courte durée du projet, par rapport à l'accompagnement des plaignants (temps de justice) et des Populations ciblées qui sont dans une quête permanente de connaître leurs droits et devoirs et de pouvoir les faire respecter grâce à une meilleure gouvernance

Le Projet COVICIM/COVIRE a rencontré deux difficultés majeures sur la mise en œuvre des activités suivantes

- Les espaces de dialogue entre (a) Victimes-Organisations de la Société Civile-Partenaires Techniques et Financiers-Institutions de médiation : cette action par le refus de l'organisation de ses assises par le Ministère de l'intérieur en Novembre 2017
- L'instauration du dialogue interactif avec les autorités étatiques : cette action était liée à la validation du document de plaidoyer avec les partenaires cités au (a)
- Saisine des administrations de tutelles pour la retraite d'ancienneté : le retard accusé dans le dialogue interactif avec les différents partenaires a impacté négativement en termes de prolongement des durées pour la validation des documents des argumentaires pour le plaidoyer de la retraite d'ancienneté.

A ces difficultés, il conviendrait d'ajouter la faiblesse de la majorité des bénéficiaires des subventions directes en matière de gestion administrative et financière des projets de subventions ce qui nécessite un accompagnement aux dites bénéficiaires et de revoir les procédures FED

5. Bibliographie

- Enquête de perception de la justice 9^e FED
- Enquête de perception Marta
- Cahier du projet Etat de droit n°1 : capitalisation des actions du projet Etat de droit 2015 – 2016
- Stratégie Nationale de la Société Civile
- Feuille de route de la société civile
- Elaboration d'une Cartographie Fonctionnelle et Dynamique (MAPPING) de la Société Civile en Mauritanie entre le 10^{ème} et 11^{ème} FED , Avril 2016
- Capitalisation d'expériences et de bonnes pratiques, Auteur, MARINA LAABI
- Capitalisation d'expériences.et expérience de capitalisations ; Octobre 2004

6. Annexes

- Annexe 1 extrait de la note de cadrage
- Annexe 2 chronogramme des activités
- Annexe 3 questionnaire
- Annexe 4 listes des bénéficiaires